
AVIS

30 Mars 2017

NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE INDIVIDUELLE EN FAVEUR DES JEUNES NORMANDS

Présenté par
Mme Nicole PAUL

Résultat du vote
Unanimité



A partir de juillet 2017, les anciens dispositifs « Carte Région » et « Cart’@too » disparaîtront au profit d’un nouveau dispositif normand à l’attention des jeunes de 15 à 25 ans, quel que soit leur statut, soit environ 150 000 jeunes bénéficiaires identifiés par la Région.

Composé de deux volets, un gratuit consacré à la formation (livres scolaires, équipements professionnels, aide aux apprentis « transport, hébergement, restauration ») et un payant consacré aux loisirs (culture, sport, initiative, engagement, dispositifs locaux), il vise à favoriser la réussite éducative des jeunes mais également leur accès à la citoyenneté et leur épanouissement individuel.

Toutefois, le CESER note, d’une part que l’aide apportée en matière culturelle (16€) est nettement inférieure à celle de l’ancien dispositif @too (@too cinéma – 16 €, @too spectacle -25 €) et d’autre part, que l’ex @too pratique culturelle ou sportive (30€) a été remplacé par l’avantage sport d’un même montant. Aussi, le CESER propose que les avantages culture et sport soient d’un montant identique et ouvrent tous deux l’accès à la pratique. De plus, il souhaite que le nouveau dispositif permette, à l’instar de l’ex @too Pass, l’accès gratuit aux musées partenaires et aux matchs à domicile des clubs locaux.

Trois outils adaptés aux pratiques des jeunes seront développés en direction des bénéficiaires : un site internet support, un réseau social permettant le partage des informations, une application mobile.

Le CESER relève avec satisfaction la mise en place d’un « avantage Engagement » au sein du volet loisirs permettant de participer au financement de formations aux premiers secours. En effet, comme il l’avait souligné dans son rapport intitulé « *Les jeunesses, une ressource pour la région* », si les messages de prévention permettent d’enclencher, dès le plus jeune âge, de bonnes habitudes en matière de préservation du capital santé, ils doivent être assortis d’une formation aux gestes de premiers secours permettant l’activation de réflexes salvateurs en cas d’urgence.

Par ailleurs, il note que le dispositif est évolutif et qu’il a vocation à répondre au mieux aux besoins des jeunes. Aussi, le CESER insiste sur la nécessité de mener une réflexion dans les meilleurs délais sur la définition d’un nouveau dispositif en matière de prévention et de préservation de la santé en direction des jeunes, en remplacement du Pass santé dont l’application s’est révélée marginale.

Il rappelle qu’un des enjeux majeurs de ce dispositif d’aide individuel réside dans la nécessité de toucher non seulement les stagiaires de la formation professionnelle mais également et surtout, les jeunes sans emploi, ne suivant ni étude ni formation (les NEET¹). Leur repérage étant particulièrement difficile, le CESER attire l’attention sur l’importance de mobiliser un vaste réseau de partenaires, notamment les missions locales et les structures associatives œuvrant dans le champ de la jeunesse et des politiques sociales, autour de ce dispositif.

Enfin, la mobilité géographique étant souvent un préalable à la mobilité sociale, il suggère d’étudier l’opportunité de mettre en place un avantage « mobilité quotidienne » telle qu’une aide au financement du permis de conduire, afin de lever un des freins principaux d’accès aux formations et à l’emploi pour les jeunes résidant en milieu rural ou péri-urbain.

Au regard des réserves formulées ci-dessus, le CESER prend acte de la création d’un nouveau dispositif d’aide individuelle en faveur des jeunes normands.

¹ Not in employment, education or training

Déclarations des groupes

Déclaration de Mme Catherine DUMOUTIER MANIERE

Au titre du comité régional CGT de Normandie

Madame la Conseillère Régionale, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le nouveau périmètre territorial induit la révision d'une partie des actions menées dans les deux ex-régions. On aurait pu espérer que le plus favorable pour le citoyen normand soit conservé, et même amélioré, dans le cadre d'une cohérence nationale.

Si, dans le nouveau dispositif jeunesse normand, le groupe CGT note l'augmentation des aides du volet « formation » en direction des apprentis par rapport aux deux précédents dispositifs, « La carte Région » et « Cart'@too », respectivement mis en place en Haute et en Basse-Normandie, il regrette cependant que ce ne soit pas le cas pour les autres publics.

Par exemple, les jeunes eurois et seinomarins de moins de 26 ans, entrant pour la première fois en première année d'enseignement supérieur, ne peuvent plus prétendre à ces avantages

On observe que le volet « loisir », étendu à tous les jeunes normands âgés de 15 à 25 ans sans condition de statut, n'est plus accessible gratuitement pour certains.

On constate que les avantages liés à la mobilité internationale ont disparu, ainsi que le bonus de 40 € pour les boursiers bas-normands.

4

Il nous semble important également de ne pas omettre les jeunes en situation de handicap qui peuvent profiter des avantages en communiquant plus largement en direction des établissements d'accueil spécialisé.

Enfin, nous alertons sur le fait que la sécurité numérique ne s'arrête pas à l'usage des outils par les bénéficiaires de ce dispositif. Encore faut-il que ces outils le permettent et que l'intégrité et la confidentialité des données soient assurées, notamment contre toute récupération et exploitation à des fins commerciales.

Le groupe CGT votera favorablement l'avis du CESER.

Déclaration de M. Jean-Claude ROGER

Au titre de l'union régionale des syndicats CFDT de Normandie

Le nouveau dispositif jeunes que souhaite mettre en place la Région n'est pas négligeable même si c'est toujours ennuyeux de changer les systèmes mis en place depuis quelques années car cela ne facilite pas la tâche des jeunes à s'inscrire dans une démarche durable.

Pour nous, l'objectif prioritaire, ce sont ces nombreux jeunes livrés à eux même qui sont sans formation et sans emploi. Selon une étude de la DARES, 14,7% des 11,3 millions de 15-29 ans n'étaient ni en emploi ni en formation en 2015, dans une société où on trouve de nombreux biens matériels auxquels ils ne peuvent accéder, sauf s'ils ont des parents aisés ou au prix d'énormes sacrifices.

Pour aider cette jeunesse à reprendre confiance, à s'inscrire dans une démarche éducative et d'emploi, il faut d'avantage soutenir la vie associative et toutes ces structures qui agissent dans le domaine de l'éducation avec des alternatives telles que l'école de la seconde chance. Sans oublier la culture, le sport et l'insertion par l'emploi qui sont les garants de notre cohésion sociale.

Or, le soutien au tissu associatif s'est largement érodé depuis plusieurs années à tel point que bon nombre ont mis la clef sous la porte ou sont en passe de le faire.

Le terrain est donc laissé libre à certains porteurs de haine qui n'ont pas besoin d'argent public pour prospérer.

D'où l'urgence de soutenir toutes ces associations d'intérêt général de proximité qui n'ont qu'un seul objectif : aider tous ces jeunes issus de milieu et de cultures différentes qui sont en situation d'extrême précarité.

D'ailleurs pour conclusion, en paraphrasant Victor HUGO, Maintenir des associations, des accompagnateurs sociaux cela participe à la réduction de la désespérance et de toutes formes de violences.

(Ouvrir une école, c'est fermer une prison), Victor Hugo.

Déclaration de Mme Martine LOUVEAU

Par accord majoritaire entre la ligue de l'enseignement de Basse-Normandie, le comité régional des associations jeunesse et d'éducation populaire et le réseau régional d'information jeunesse

Je voulais revenir sur un point concernant le dispositif d'aide individuelle en faveur des jeunes normands, c'est sur l'avantage initiative. Il me semble qu'il y a un changement de philosophie dans l'aide qui est apportée à l'initiative dans le cadre de l'engagement.

La proposition qui est faite est de donner 3 000 € en aide individuelle pour favoriser l'élaboration de projets collectifs, alors que la carte Basse-Normandie proposait 300 €.

C'est un changement d'échelle de niveau de rémunération et ça me semble changer le projet. Cela risque d'être nettement plus sélectif et de favoriser davantage les jeunes qui savent se débrouiller déjà sur la façon de présenter un projet et – pour rejoindre le collègue qui vient de s'exprimer – cela défavorise plutôt, nous semble-t-il, les jeunes qui n'ont pas les moyens de défendre un projet de cette nature pour atteindre cette somme.

De même, de façon plus pointue ou plus technique, est exclu de l'aide au niveau scolaire le matériel type calculatrice. C'est un matériel technologique numérique qu'il est nécessaire d'avoir mais qui est exclu de l'aide, ce qui nous paraît aussi problématique.